ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION SUR LE BASSIN VERSANT DE LAVAQUERESSE.

ANNEXES CLASSEES SELON LA CHRONOLOGIE SUIVANTE.

I: LETTRE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMERNTAL DES TERRITOIRES A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS .

II : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS EN DATE DU 9 AVRIL 2018 .

III : ARRETE DE MONSIEUR LE PREFET DE L'AISNE DU 25 AVRIL 2018.

IV : INSERTION DANS LES JOURNAUX L'AISNE NOUVELLE ET L'UNION.

V: PROCES-VERBAL DE SYNTHESE RELATIF AUX OBSERVATIONS RECUEILLIES .

VI : MEMOIRE EN REPONSE DU PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT.

VII : AVIS DES SERVICES CONCERNES .

VIII : REGISTRE D'OBSERVATIONS .

Fait à Mesnil-Saint Laurent le 24 juillet 2018 .

Le commissaire enquêteur.

Jacques Denissel.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité police de l'eau

GREFFE CENTRAL
05 AVR 2018
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

Laon, le 26 mars 2018

Le Directeur départemental des territoires,

à

Monsieur le Président du Tribunal administratif
Service désignation des commissaires enquêteurs

14 rue Lemerchier
80011 AMIENS Cédex

Nos réf. : AFL/AL - Dossier n° 02-2017-00099
Vos réf. :
Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE
Tél. : 03.23.24.65.21 - Fax : 03.23.24.64.01
Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

Objet : Désignation d'un commissaire enquêteur - Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse
P.J. : Résumé non technique

Recommandé avec accusé réception

Le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont a déposé auprès de mon service une demande de déclaration d'intérêt général avec déclaration au titre du code de l'environnement pour les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse.

Cette demande doit être soumise à l'enquête publique prévue par le code de l'environnement.

Par conséquent, je vous propose de retenir pour cette enquête les dates suivantes :

- ouverture : 22 mai 2018
- clôture : 26 juin 2018.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer, dans les quinze jours qui suivent la date de réception de ce courrier, le nom du commissaire enquêteur que vous aurez désigné pour le projet susmentionné.

La responsable du service Environnement,

Florence BOUTON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

09/04/2018

N° E18000062 /80

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 5 avril 2018, la lettre par laquelle le préfet de l'Aisne – Direction départementale des territoires - demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la demande de déclaration d'intérêt général avec déclaration au titre du code de l'environnement présentée par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont, pour les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'union SDA, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée au préfet de l'Aisne – Direction départementale des territoires-, au syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Jacques DENISSEL. Copie en sera adressée pour information au maire de Lavaqueresse.

Fait à Amiens, le 09/04/2018

Le Président,

Didier MESOGNON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité police de l'eau

AFL/AL

ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L. 214-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE MAÎTRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION SUR LE BASSIN VERSANT DE LAVAQUERESSE

LE PRÉFET DE L'AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, et L. 181 et suivants ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 23 février 2012 nommant M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires de l'Aisne ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2018 donnant délégation de signature à M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à la subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en faveur de ses collaborateurs ;

VU la demande de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement présentée par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont, en date du 30 mai 2017, déclarée complète et régulière le 21 février 2018, enregistrée sous le numéro 02-2017-00099, concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse ;

VU l'avis de la direction départementale des territoires, service environnement, unité prévention des risques en date du 14 juin 2017 ;

VU l'avis de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 11 juillet 2017 ;

VU l'avis de la direction départementale des territoires, service urbanisme et territoires, unité documents d'urbanisme en date du 11 juillet 2017 ;

VU l'ordonnance n° E18000062/80 du président du tribunal administratif d'Amiens en date du 9 avril 2018 portant désignation du commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT que l'opération projetée présente un caractère d'intérêt général ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Aisne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE

Il est procédé à une enquête publique dans la commune de Lavaqueresse. Cette enquête porte sur la demande de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la bassin versant de Lavaqueresse. Elle est soumise aux dispositions du chapitre III du livre II du I[er] du code de l'environnement.

Cette enquête, d'une durée de 36 jours, se déroule du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus.

Le projet porte sur la mise en place de trois barrages en gabions dans un ravin naturel, situé lieudit "Le Torchon" sur le territoire de la commune de Lavaqueresse, afin de maîtriser le ruissellement et l'érosion du bassin versant naturel.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut, après information du préfet de l'Aisne, prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de trente jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

Sa décision doit être notifiée au préfet de l'Aisne au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. Elle est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, par un affichage réalisé dans la commune concernée ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 : CONSULTATION DU DOSSIER ET PERMANENCES

Le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête, qui comprend une étude d'incidences, aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Lavaqueresse, ou à la direction départementale des territoires ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr).

Le commissaire enquêteur est présent en mairie de Lavaqueresse :

- mardi 22 mai 2018 de 14 heures à 17 heures
- samedi 9 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- mardi 26 juin 2018 de 15 heures à 18 heures.

M. Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'union SDA, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par l'ordonnance du président du tribunal administratif d'Amiens susvisée.

Le dossier est par ailleurs consultable sous forme électronique pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires, service environnement aux heures habituelles d'ouverture au public.

ARTICLE 3 : PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, est affiché en mairie, par les soins du maire, dans la commune de Lavaqueresse.

Cet avis, qui doit être publié en caractères apparents, précise notamment l'objet de l'enquête, l'emplacement du projet, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique. Il y est spécifié :

- que les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'intérêt général, éventuellement assortie du respect de prescriptions ou un arrêté préfectoral d'opposition à déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement ;
- les nom et qualité du commissaire enquêteur ;
- les lieux, jours et heures où ce dernier reçoit les observations des intéressés ;
- l'adresse électronique permettant d'adresser des observations et propositions pendant la durée de l'enquête ;
- les lieux où il peut être pris connaissance du dossier.

L'avis rappelle que le dossier contient une étude d'incidences et, le cas échéant la date et le lieu des réunions d'information et d'échange envisagées. En outre, il mentionne la durée et les lieux où, à l'issue de l'enquête, le public peut consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Il est de plus publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr).

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire précité.

L'enquête est annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours qui suivent son ouverture, par les soins du préfet du l'Aisne et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. En outre, l'avis est affiché, de façon visible depuis la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains objets des demandes. L'avis doit être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairie de Lavaqueresse.

Le public peut aussi transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr.

Le public peut également les adresser au commissaire enquêteur, par lettre, en mairie de Lavaqueresse, siège de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Ces observations doivent être consignées, reçues ou notifiées avant la fin de l'enquête. À l'issue du délai de l'enquête, les registres sont clos par le commissaire enquêteur.

En outre, les observations écrites ou orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures susmentionnés.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le dossier soumis à enquête publique est publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr).

Les observations du public sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION DE DOCUMENTS À LA DEMANDE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public, le commissaire enquêteur en fait la demande au responsable du projet. Cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier.

Les documents obtenus ou le refus motivé du responsable du projet sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête. Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.

ARTICLE 6 : VISITE DES LIEUX

Lorsqu'il a l'intention de visiter les lieux concernés par le projet, à l'exception des lieux d'habitation, le commissaire enquêteur en informe au moins 48 heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée. Lorsque ceux-ci n'ont pu être prévenus ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire enquêteur en fait mention dans le rapport d'enquête.

ARTICLE 7 : AUDITION DE PERSONNES

Le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne qui en fait la demande ou tout service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel, motivé ou non, de demande d'information ou l'absence de réponse est mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport.

ARTICLE 8 : RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

S'il estime que la nature, l'importance du projet ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur en informe le préfet de l'Aisne ainsi que le responsable du projet en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

Le commissaire enquêteur définit en concertation avec le préfet de l'Aisne et le responsable du projet les modalités d'information préalable du public et du déroulement de cette réunion.

A l'issue de la réunion publique, un compte-rendu est établi par le commissaire enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet ainsi qu'au préfet de l'Aisne, direction départementale des territoires, service Environnement, unité police de l'eau. Ce compte-rendu, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet sont annexés au rapport de fin d'enquête.

Aux fins d'établissement de ce compte-rendu, le commissaire enquêteur peut procéder à l'enregistrement audio ou vidéo de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement doivent être clairement notifiés aux personnes présentes. Ces enregistrements sont transmis, exclusivement et sous sa responsabilité, par le commissaire enquêteur avec son rapport de fin d'enquête au préfet de l'Aisne. Les frais afférents à l'organisation de la réunion sont à la charge du responsable du projet.

ARTICLE 9 : RAPPORT ET CONCLUSIONS

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales, qui sont consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet a quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des observations et propositions produites durant l'enquête et le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations et propositions du public.

Le commissaire enquêteur consigne dans des documents séparés ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmet l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, au préfet de l'Aisne, direction départementale des territoires, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex ; une copie du rapport et des conclusions est transmise simultanément au président du tribunal administratif. Cette transmission est faite dans un délai de quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donenr cette réponse.

À réception des conclusions, motivées du commissaire enquêteur, si l'autorité compétente pour organiser l'enquête constate une insuffisance ou un défaut de motivation de celles-ci susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure, elle adresse, dans un délai de quinze jours, une lettre d'observation au président du tribunal administratif d'Amiens pour demander au commissaire enquêteur de compléter ses conclusions.

Toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires de l'Aisne et en mairie de Lavaqueresse de la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur où elle est tenue à sa disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments sont rendus publics sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) pour une durée d'un an.

ARTICLE 10 : ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE ET SUSPENSION D'ENQUÊTE

Pendant l'enquête publique, si le responsable du projet estime nécessaire d'apporter à son projet des modifications substantielles, le préfet de l'Aisne, peut, après avoir entendu le commissaire enquêteur, suspendre l'enquête publique pendant une période maximale de six mois. Cette possibilité ne peut être utilisée qu'une seule fois.

À l'expiration du délai fixé, et après que le public ait été informé des modifications apportées dans les mêmes conditions que pour son ouverture, l'enquête est prolongée pour une durée d'au moins trente jours.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le responsable du projet peut, s'il estime souhaitable d'apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale, demander au préfet de l'Aisne d'ouvrir une enquête complémentaire d'une durée maximale de quinze jours portant sur les avantages et les inconvénients des modifications pour le projet et l'environnement. L'enquête complémentaire est ouverte dans les mêmes conditions que l'enquête initiale. Le point de départ du délai pour prendre la décision après la clôture de l'enquête publique est alors reporté à la date de clôture de la seconde enquête.

ARTICLE 11 : INFORMATION ET DÉCISION

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées, qui peuvent être une déclaration d'intérêt général, éventuellement assortie de prescriptions ou un arrêté préfectoral d'opposition à déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Des informations peuvent être demandées auprès du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont, 10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles - téléphone : 03.23.20.36.74, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex - téléphone : 03.23.24.64.00.

ARTICLE 12 : DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES

Le conseil municipal de la commune de Lavaqueresse sont appelés à donner leur avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête. Toutefois, ne peut être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

ARTICLE 13 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Vervins, le directeur départemental des territoires de l'Aisne, le maire de la commune de Lavaqueresse, le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur est adressée. Copie en est également adressée au président du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Laon, le 25 AVR. 2018
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Pierre-Philippe FLORID

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 26 avril 2018, une enquête publique qui sera ouverte du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus, dans la commune de Lavaqueresse sur la demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse présentée par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont.

Le projet porte sur la mise en place de trois barrages en gabions dans un ravin naturel, situé lieudit "Le Torchon" sur le territoire de la commune de Lavaqueresse, afin de ralentir le ruissellement et l'érosion du bassin versant naturel.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, en Mairie de Lavaqueresse ou à la direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lavaqueresse, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations et propositions doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont - 10, rue de Bon Puits 02000 Chivy-les-Etouvelles - tél. 03.23.20.36.74, responsable du projet ou à la Direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex - tél. 03.23.24.64.00.

M. Jacques DENISSEL, directeur des services techniques de l'union SDA, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siègera pour recevoir les observations du public en Mairie de Lavaqueresse les :

- Mardi 22 mai 2018 de 14 h à 17 h,
- Samedi 9 juin 2018 de 9 h à 12 h,
- Mardi 26 juin 2018 de 15 h à 18 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires, en Mairie de Lavaqueresse et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être une déclaration d'intérêt général, éventuellement assortie du respect de prescriptions, permettant la réalisation du projet susmentionné ou un arrêté préfectoral d'opposition à déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Pour le préfet de l'Aisne
et par délégation,
Pour le directeur départemental
des territoires,
Pour la responsable
du service Environnement,
Le chef de service adjoint,
Eric VANNEKEWLUWEN

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant l'effacement de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 26 avril 2018, une enquête publique qui sera ouverte du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus, dans les communes de Achery et Vendeuil sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'effacement du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery présentée par le Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise.

Le projet porte sur la réalisation de travaux d'effacement du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery afin de rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur la rivière "L'Oise" au niveau des communes de Vendeuil et de Achery.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, dans les Mairies des communes susvisées ou à la Direction Départementale des Territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Vendeuil, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations et propositions doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès du Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise, 10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles - Tél. 03.23.20.36.74, responsable du projet, ou à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, Service Environnement, Unité Police de l'Eau - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex - Tél. 03.23.24.64.00.

M. Alain RODIER, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement type Solvay, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siègera pour recevoir les observations du public les :

- Mardi 22 mai 2018 de 9 h à 12 h en Mairie de Vendeuil
- Samedi 2 juin 2018 de 15 h à 18 h en Mairie de Achery
- Mercredi 13 juin 2018 de 9 h à 12 h en Mairie de Vendeuil
- Mardi 26 juin 2018 de 15 h à 18 h en Mairie de Achery

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction Départementale des Territoires, en Mairies de Achery et Vendeuil, et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions et une déclaration d'intérêt général permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le Préfet de l'Aisne
et par délégation,
Pour le Directeur
Départemental des Territoires,
Pour la Responsable
du Service Environnement,
Le Chef de Service Adjoint,
Eric VANNEKEWLUWEN

Une annonce légale à PUBLIER ?
Contactez-nous au 03 26 50 50 68 & sur legale@lunion.fr
l'union

Immobilier

VENTES APPT. STUDIO/TYPE 1

VENTES APPT. TYPE 2

VENTES MAISONS

LOCATIONS APPT. STUDIO/TYPE 1

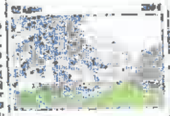

ARIANE

La Maison du CIL

Mise en vente à nos salariés de LA MAISON DU CIL

LOCATIONS APPT. TYPE 2

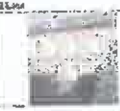

ARIANE

ARIANE

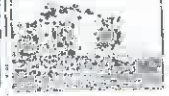

ARIANE

ARIANE

Vous souhaitez vendre ou louer un BIEN entre PARTICULIERS ?

CARNET

ORIGNY-SAINTE-BENOITE

Madame Marcelle GRESSIER, son épouse
Monsieur et Madame Patrick GRESSIER,
Monsieur et Madame Dominique GRESSIER,
Monsieur et Madame Fabrice GRESSIER,
Monsieur et Madame Eric et Isabelle PONTHAUT-GRESSIER,
ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Madame Hélène GRESSIER, sa belle-sœur
Monsieur et Madame Jacques et Marie-France BOURENVAL,
sa filleule

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Aimé GRESSIER

survenu le lundi 30 avril 2018, à l'âge de [illegible] ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 4 mai 2018, en l'église Saint-[illegible] de Origny-Sainte-Benoite, à 9 h 30.
La bénédiction et [illegible] registre à signatures [illegible]

Cet avis tient lieu de faire-part

Pas de plaques, pas de fleurs

Monsieur Aimé GRESSIER repose à la chambre funéraire des Pompes Funèbres Floquet, avenue de Verdun à Ribemont (02240), ouverte de 8 h 30 à 19 heures

Pompes Funèbres FLOQUET
[illegible], rue Condorcet - 02240 RIBEMONT
✆ 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

ORIGNY-SAINTE-BENOITE

L'association départementale « Les Fils des tués de l'Aisne »,

vous fait part du décès de

Monsieur Aimé GRESSIER

Les funérailles auront lieu le vendredi 4 mai 2018 en l'église d'Origny-Sainte-Benoite à 9 h 30

Pompes Funèbres FLOQUET
41, rue Condorcet - 02240 RIBEMONT
✆ 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

REMERCIEMENTS

HARLY
L'ESPOUILLES

Jean (†) et Anny LESUR-MEURANT, ses enfants
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants,
Toute la famille

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées, lors du décès de

Madame Veuve Serge MEURANT
née Jeanne LANGLAIS

[illegible]

Pompes Funèbres - [illegible]
12 place Carnot [illegible]
02100 Saint-Quentin ✆ 03.23.[illegible]

GOUGIES

Toute la famille
et ses amis

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Didier VAN-ROEKEGHEM

[illegible]

Pompes Funèbres [illegible]
[illegible] place Carnot [illegible]
02100 Saint-Quentin ✆ 03.23.[illegible]

CHAUNY

Monsieur Michel CALZADA
Et toute la famille,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées, lors du décès de

Madame Liliane CALZADA
née MOREAUX

remercient très sincèrement les personnes qui, par leur présence, leurs envois de condoléances, leur ont apporté réconfort et amitié

P.F. [illegible] - 163, rue de la République - 02300 [illegible]
Hab : 2017.02.[illegible] - ✆ 03.23.42.04.[illegible]

SAINT-GOBAIN

Madame Monique GUILLERMO, son épouse
Ses enfants et petits-enfants
Toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Yves GUILLERMO

remercient bien sincèrement les personnes qui ont pris part à leur peine par leur présence aux obsèques, envois de fleurs, de cartes de condoléances et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance

Pompes Funèbres [illegible]
6, rue Saint-Martin - 02300 CHAUNY ✆ 03.23.52.0[illegible]

MESSE, ANNIVERSAIRE, PENSÉE

SAINT-QUENTIN

Raymond SPILLEBOUT

« Il y a déjà 3 ans que tu nous as quittés
Nous pensons très fort à toi.
Tu nous manques toujours autant ».

Pâquerette, son épouse
David, Jérôme et Caroline, ses enfants
Emma, sa petite-fille,
Et toute la famille

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

[illegible]

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Avis d'enquête publique

[illegible]

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

[illegible]

CARNET

SAINT-QUENTIN (02)

Lorenzo GIBERT-FRANCELLE,
Véronique GIBERT-FRANCELLE,
Et leur conjoint,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Ginette FRANCELLE
née LEROY

prient toutes les personnes qui, dans l'impossibilité de se joindre à eux, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres « Anatole Vignon »
11 place Carnot (face à l'église Saint-Éloi)
02100 Saint-Quentin ✆ 03.23.68.64.64

SAINT-QUENTIN (02)

Chantal et Jean-Pierre CARPENTIER-BIGOT,
Et toute la famille,

profondément touchés par les marques d'affection et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Jacqueline BIGOT

vous remercient d'avoir partagé leur peine et vous expriment leur profonde reconnaissance.

Pompes Funèbres Richet-Mangin
quai du Vieux-Port - 02100 Saint-Quentin
✆ 03.23.68.06.27

Françoise PLUCHE, son épouse
Sébastien PLUCHE et Audrey HIDEUX, son fils et sa belle-fille
Jeanne et Anna, ses petites-filles adorées
Sixtine, sa petite-fille de cœur

profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Jean-Luc PLUCHE

prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leur deuil par un envoi de fleurs, de trouver, ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres ... 02170 Bohain ✆ 03.23.07.03.83

Monsieur Philippe BONDON,
Ses enfants et petits-enfants,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, lors du décès de

Mme Marie-Renée BONDON-FAVÉREAUX

vous expriment leurs bien sincères remerciements.

DÉCÈS, ANNIVERSAIRE, PENSÉE

SAINT-QUENTIN

Le 27 mai 1999, nous quittait à l'âge de 48 ans

André-Mary FONTAINE

« Déjà 19 ans, mais pour nous c'était hier »

Que tous ceux qui l'ont connu, aimé, estimé, aient une prière ou une pensée pour lui ainsi que pour Monsieur et Madame FLEURANT et leur fils Patrice

De la part d'Annick FONTAINE et Karine

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE
PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Avis du 14 mai 2018 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Aisne (CDAC)

La Présidente de la Commission Départementale d'aménagement commercial,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Enquêtes publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Avis d'enquête publique

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- mardi 22 mai 2018 de 9 heures à 12 heures en mairie de VENDEUIL
- samedi 2 juin 2018 de 9 heures à 12 heures en mairie de ACHERY
- mercredi 13 juin 2018 de 9 heures à 12 heures en mairie de VENDEUIL
- mardi 26 juin 2018 de 9 heures à 12 heures en mairie de ACHERY

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie des sociétés

CISEAUX D'OR STYLE

OPTIQUE SAINT QUENTINOISE LISSAC

Une annonce légale à PUBLIER ?

Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE

Contactez-nous au 03 26 50 50 66

ou sur legales@lunion.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES
Commune d'Essomes-sur-Marne (Aisne)

À la requête de la société anonyme LE CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT, CIFD, dont le siège est 26/28, rue de Madrid - PARIS 8ème, ayant pour avocat Me Karine CORADY.

Une maison d'habitation occupée - 4, rue des Coquelicots, formant le lot n° 24 du lotissement autorisé par arrêté délivré par la Mairie d'Essomes-sur-Marne en date du 29 juin 2005, dont une copie a été déposé au rang des minutes de l'office de Me PELE, Notaire à Château-Thierry, en date du 10 mai 2007, dont une expédition a été publiée au Bureau des Hypothèques de Château-Thierry le 15 mai 2007, volume 2007 P n° 1492, comprenant :

- Au sous-sol : garage, pièce.
- Au rez-de-jardin : salle à manger avec coin cuisine, chambre, salle de bain, toilettes.
- À l'étage : deux chambres.

Terrain autour.

Construite sur un terrain cadastré « Les Prieurés » cadastré section YR n° 403, pour 6 a 47 ca.

MISE À PRIX : 33.000 €

Les visites auront lieu sur place le mardi 26 juin 2018 de 14 h à 15 h

À VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Soissons (02) devant Madame le Juge de l'Exécution, au Palais de Justice - Rue Saint-Martin, le mardi 10 juillet 2018 à 10 h.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Soissons. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix.

Le cahier des conditions peut être consulté :

1 - Au Cabinet de Maître Karine CORADY, Avocat, 22 avenue de Soissons à Château-Thierry - 02400 - Tél : 03.23.83.01.52

2 - Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Soissons 02200 - Palais de Justice - Rue Saint-Martin - Tél. 03.23.75.50.30

Site : www.cercy-avocats.fr

Me Karine CORADY
Avocat

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 25 avril 2018, une enquête publique qui sera ouverte du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus, dans la commune de Lavaqueresse sur la demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse présentée par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont.

Le projet porte sur la mise en place de trois barrages en gabions dans un talweg naturel, dans le lieu-dit "La Tonchar" sur le territoire de la commune de Lavaqueresse, afin de maîtriser le ruissellement et l'érosion du bassin versant naturel.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, en Mairie de Lavaqueresse ou à la direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lavaqueresse, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-enquete-participation-publique@aisne.gouv.fr. Ces observations et propositions doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont - 11, rue du Bon Puits - 02000 Chivy-lès-Etouvelles - Tél. 03.23.20.38.74, responsable du projet ou à la Direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex - Tél. 03.23.24.64.00.

M. Jacques DOMBSEL, ingénieur des services techniques de l'Ondeo SOA, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siégera pour recevoir les observations du public en Mairie de Lavaqueresse les :

- Mardi 22 mai 2018 de 14 h à 17 h,
- Samedi 9 juin 2018 de 9 h à 12 h,
- Mardi 26 juin 2018 de 15 h à 18 h.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires, en Mairie de Lavaqueresse et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être une déclaration d'intérêt général éventuellement assortie du respect de prescriptions, permettant la réalisation du projet susmentionné ou un arrêté préfectoral d'opposition à déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Pour le préfet de l'Aisne
et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Pour le responsable du service Environnement,
Le chef de service adjoint,
Eric VANGHELUWEN

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant l'effacement de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la Préfète de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 25 avril 2018, une enquête publique qui sera ouverte du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus, dans les communes de Achery et Vendeuil sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'effacement du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery présentée par le Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise.

Le projet porte sur la réalisation de travaux d'effacement du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil et de l'ancien moulin d'Achery afin de rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur la rivière "L'Oise" au niveau des communes de Vendeuil et de Achery.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, dans les Mairies des communes susvisées ou à la Direction Départementale des Territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Vendeuil, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-enquete-participation-publique@aisne.gouv.fr. Ces observations et propositions doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès du Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise, 10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles - Tél. 03.23.20.38.74, responsable du projet, ou à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, Service Environnement, Unité Police de l'Eau - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex - Tél. 03.23.24.64.00

M. Alain ROGER, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement type Seveso, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siégera pour recevoir les observations du public les :

- Mardi 22 mai 2018 de 9 h à 12 h en Mairie de Vendeuil.
- Samedi 2 juin 2018 de 15 h à 18 h en Mairie de Achery
- Mercredi 13 juin 2018 de 9 h à 12 h en Mairie de Vendeuil.
- Mardi 26 juin 2018 de 15 h à 18 h en Mairie de Achery

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction Départementale des Territoires, en Mairies de Achery et Vendeuil, et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions et une déclaration d'intérêt général permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le Préfet de l'Aisne
et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Pour le Responsable du Service Environnement,
Le Chef de Service Adjoint,
Eric VANGHELUWEN

Jacques Denissel
12, rue de la Grange aux Bois
02720 Mesnil Saint Laurent.
% 03 23 04 09 77.
E mail :jacques.denissel@wanadoo.fr

Le 3 juillet 2018.

Monsieur le Président du syndicat intercommunal
Pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont
10, rue du Bon Puits,
02000 Chivy les Etouvelles.

Objet : enquête bassin versant
de Lavaqueresse.

A l'intention de Monsieur Prédhomme.

Monsieur le Président ,

L'enquête relative aux travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse étant achevée, je vous prie de trouver ci-joint à la suite de notre entretien de ce mardi 3 juillet 2018, le procès-verbal des observations recueillies.

Il vous appartient de produire vos observations éventuelles, étant précisé que vous disposez d'un délai de quinze jours , à compter du 4 juillet 2018, pour me les communiquer.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes distingués sentiments.

Le commissaire enquêteur :

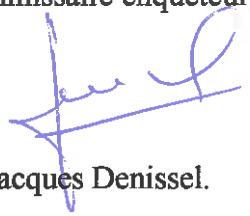

Jacques Denissel.

P J : photocopie registre d'observations.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE MAITRISE DE RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION SUR LE BASSIN VERSANT DE LAVAQUERESSE.

PROCES-VERBAL A L'ISSUE DE CETTE ENQUETE QUI S'EST DEROULEE DU 22 MAI 2018 AU 26 JUIN 2018.

Observations recueillies au cours de cette enquête.

Sont intervenus sur le registre d'observations :

Monsieur Drocourt Rémy, de Lavaqueresse, souhaite et demande :

- que la clôture de part et d'autre du ravin,soit identique à la précédente,
- un passage à gué de 3 mètres entre les deux parcelles situées de chaque côté du ravin de façon à pouvoir effectuer les travaux d'entretien.

Monsieur Jean François Herbulot de Lavaqueresse, estime que le dispositif est efficace s'intégrant bien dans l'environnement existant.

D'autres personnes sont venues consulter le dossier en mairie au cours des permanences et ont parfois fait des remarques sans les transcrire sur le registre. Il s'agit de :

Monsieur Bernard Baudrin et un fils de Lavaqueresse, qui n'ont fait aucune observation.

Une autre personne est venue consulter le dossier, mais n'a pas précisé son nom. Aucune observation de sa part , mais souhaitait prendre connaissance des travaux envisagés.

Monsieur Daniel Adiasse de Lavaqueresse, estime que le dispositif actuel n'est pas satisfaisant du fait que les buses d'écoulement en face de l'ancienne laiterie sont mal dimensionnées. Il devait revenir pour le mentionner sur le registre mais il n'est pas revenu.

Monsieur Gilles Denis de Lavaqueresse pense que c'est de l'argent jeté par par la fenêtre, et ne comprend pas l'utilité de l'enquête publique , s'appuyant pour cela sur le jugement d'un élu de la communauté de communes.
Selon lui, le financement étant assuré, pourquoi une enquête publique. ? Il estime que ces travaux ne sont pas nécessaires, car il n'a jamais constaté d'inondations à cet endroit.

Monsieur Jacques Blondeau de Marly-Gomont, mais ancien agriculteur de Lavaqueresse . Il était présent lors de l'intervention de Monsieur Gilles Denis.

Il a manifesté son désaccord avec lui, se souvenant très bien d'inondations survenues en cas d'évènements exceptionnels.

Il était venu pour exprimer la même demande que Monsieur Drocourt Rémy son locataire.

On peut simplement regretter que ces remarques n'aient pas été portées sur le registre en leur donnant un caractère plus officiel.

Peu d'observations, mais elles ne manquent pas d'intérêt , car les réponses permettront de développer à la fois l'intérêt ou non des travaux en rappelant les études réalisées , tout en précisant la nécessité d'une enquête publique du fait de l'utilisation de fonds publics.

Ces interventions et échanges se sont déroulés dans une ambiance très sereine, sans aucune agressivité , chaque intervenant semblait satisfait d'avoir pu s'exprimer très librement.

Fait à Mesnil Saint-Laurent le 3 juillet 2018.

Le commissaire enquêteur :

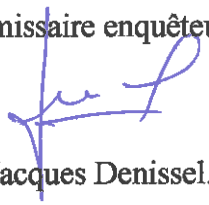

Jacques Denissel.

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont

Secrétariat : 10, rue du Bon Puits

02000 CHIVY-LES-ETOUVELLES

Chivy-lès-Etouvelles, le 6 juillet 2018

Monsieur DENISSEL Jacques
12, rue de la Grange aux Bois
02720 MESNIL-SAINT-LAURENT

Objet : Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Suite à votre procès-verbal et à votre synthèse des observations du 3 juillet 2018, je vous prie de trouver la lettre de réponse aux observations recueillies lors de l'enquête publique du projet de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT

R. PREDHOMME

PJ : Courrier de réponses aux observations

Tél. : 03.23.20.36.74 - Fax : 03.23.20.36.76 - Mail : union-des-syndicats@orrv.fr

Chivy les Etouvelles, le 6 juillet 2018

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont

Secrétariat : 10, rue du Bon Puits

02000 CHIVY-LES-ETOUVELLES

ENQUETE PUBLIQUE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DE DECLARATION LOI SUR L'EAU

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse

Commune de Lavaqueresse

Réponse au procès-verbal de synthèse établi par le commissaire-enquêteur, M. DENISSEL, et reçu le 3 juillet 2018 par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont.

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse, certains visiteurs ont émis des observations à l'oral ou les ont inscrites sur le registre d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie de Lavaqueresse.

Veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont.

- **Réponses aux observations portées dans le registre de Lavaqueresse :**

- **Réponses à M. DROCOURT Rémy :**

Exploitant de parcelles adjacentes aux aménagements prévus sur Lavaqueresse.

1 – Il souhaite et demande que la clôture de part et d'autre du ravin soit identique à la précédente et un passage à gué de 3 mètres entre les deux parcelles situées de chaque côté du ravin de façon à pouvoir effectuer les travaux d'entretien

En effet, un passage à gué aménagé pour laisser une ouverture entre les deux parcelles adjacentes du ravin est prévu et sera incorporé au dossier de consultation des entreprises pour les travaux. D'autre part, la remise en état est une condition exigée pour les entreprises, ainsi si la clôture est déplacée pour le temps des travaux elle sera remise en place ou remplacée si elle a été endommagée.

Dans tous les cas, une visite de terrain sera à prévoir avec M. DROCOURT au second semestre 2018 soit avant le lancement des travaux afin de bien définir les conditions à respecter pour réaliser le passage à gué.

- **Réponses aux observations orales :**

- **Réponses à M. ADIASSE Daniel :**

Habitant de Lavaqueresse

2- Il estime que le dispositif actuel n'est pas satisfaisant du fait que les buses d'écoulement en face de l'ancienne laiterie sont mal dimensionnées.

Un des objectifs de ces travaux d'aménagement de trois gabions dans le ravin du Torchon est de ralentir les écoulements et de tamponner la quantité d'eau.
Les barrages gabions seront vidangés grâce à une buse de diamètre 125 mm qui limitera le débit de sortie et ainsi la quantité d'eau arrivant au même moment dans la buse en face de l'ancienne laiterie sera diminuée.

Toutefois, si un changement des buses d'écoulement sous voirie est nécessaire, ce remplacement ne rentre pas dans les compétences du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont. En effet, la gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence communale.

- **Réponses à M. DENIS Gilles :**

Habitant de Lavaqueresse

3- Il pense que c'est de l'argent jeté par la fenêtre, et ne comprend pas l'utilité de l'enquête publique, s'appuyant pour cela sur le jugement d'un élu de la communauté de communes. Selon lui, le financement étant assuré, pourquoi faire une enquête publique ? Il estime également que ces travaux ne sont pas nécessaires, car il n'a jamais constaté d'inondations à cet endroit

Afin d'avoir une autorisation de travaux par la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, ce dossier de travaux fait l'objet d'une procédure de Déclaration Loi sur l'Eau car le bassin versant intercepté est inférieur à 20 hectares. De surcroit, ce projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion fait également l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Une procédure de DIG est obligatoire pour justifier l'emploi de fonds publics sur terrains privés. Inéluctablement, dans le cadre de cette procédure une enquête publique est réalisée.

Lors de la consultation des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, il n'a pas été question de déroger à cette règle même si le projet a un financement assuré et peu élevé, ce qui rend les travaux non contestables devant un tribunal administratif.

D'autre part, l'intérêt de ces travaux est peu controversé. Ces travaux sont à l'origine demandés par la commune de Lavaqueresse, qui a fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophes naturelles « Inondation et coulées de boue » en 1983, 1993 et 2011 et validés par les propriétaires riverains et l'exploitant agricole concerné.

Le Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT

R. PREDHOMME

Sujet : Tr: Re: Tr: Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse
De : "LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV" <agnes.leroy@aisne.gouv.fr>
Date : 11/07/2017 10:06
Pour : LELIEVRE Anne-France <anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr>
Copie à : "MARTINEZ Michel-Bernard (Responsable) - DDT 02/ENV/PE" <michel-bernard.martinez@aisne.gouv.fr>

-------- Message transféré --------
Sujet : Re: Tr: Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse
Date : Tue, 11 Jul 2017 09:56:18 +0200
De : PLANCHON Geoffrey - DDT 02/UT/DU <geoffrey.planchon@i-carre.net>
Organisation : DDT 02/UT/DU
Pour : LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV <agnes.leroy@aisne.gouv.fr>
Copie à : DDT 02/ENV (Environnement) <ddt-env@aisne.gouv.fr>, DDT 02/UT/DU (Documents d'Urbanismes) <ddt-ut-du@aisne.gouv.fr>

Bonjour,

Comme suite à votre demande en date du 14 juin 2017, je vous informe que la commune de Lavaqueresse n'est dotée d'aucun document d'urbanisme et est soumise au Règlement National d'Urbanisme ; en conséquence l'unité Documents d'Urbanisme n'a aucune observation à formuler sur ce dossier.

Cordialement,

Geoffrey Planchon
Chargé de projet documents d'urbanisme

Direction départementale
des territoires de l'Aisne
50 boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Fixe: 03.23.27.66.22
Fax : 03.23.24.64.01

Le 14/06/2017 14:47, "DDT 02/UT/DU (Documents d'Urbanismes) emis par CASAIL Martine (Secrétaire) - DDT 02/UT/DU" a écrit :

> *-------- Message transféré --------*
> *Sujet : Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse*
> *Date : Tue, 13 Jun 2017 16:57:20 +0200*
> *De : LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV <agnes.leroy@aisne.gouv.fr>*

Organisation : DDT 02/ENV
Pour : DDT 02/UT/DU (Documents d'Urbanismes) <ddt-ut-du@aisne.gouv.fr>
Copie à : DDT 02/UT (Urbanisme et Territoires) <ddt-ut@aisne.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-joint, pour avis, le dossier de déclaration d'intérêt général et de déclaration loi sur l'eau concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse.

Cordialement.

--
Pensez éco-responsabilité.
Merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Agnès LEROY
Service Environnement - Secrétariat
Direction départementale des territoires de l'Aisne
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex
Tel : 03.23.24.64.72 Fax : 03.23.24.64.01
Mel : agnes.leroy@aisne.gouv.fr

Sujet : Tr: Re: Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse
De : "LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV" <agnes.leroy@aisne.gouv.fr>
Date : 14/06/2017 11:30
Pour : LELIEVRE Anne-France <anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr>
Copie à : "MARTINEZ Michel-Bernard (Responsable) - DDT 02/ENV/PE" <michel-bernard.martinez@aisne.gouv.fr>

-------- Message transféré --------
Sujet : Re: Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse
Date : Wed, 14 Jun 2017 10:54:21 +0200
De : DDT 02/ENV/PR (Prévention des Risques) emis par VASSEUR Hervé (Responsable) - DDT 02/ENV/PR <herve.vasseur,-.ddt-env-pr@aisne.gouv.fr>
Organisation : DDT 02/ENV/PR
Pour : LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV <agnes.leroy@aisne.gouv.fr>
Copie à : DOBIGNY Olivier - DDT 02/ENV/PR <olivier.dobigny@aisne.gouv.fr>

Bonjour,

Le projet est compatible avec le PPRI approuvé de la commune de Lavaqueresse, en application de l'article 3-2-B-5.

Avis favorable.

Hervé VASSEUR

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
Unité Prévention des risques
50 boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Fixe: 03.23.24.64.50
Fax : 03.23.24.64.01
ddt-env-pr@aisne.gouv.fr

"LEROY Agnès (Secrétaire) - DDT 02/ENV" a écrit le 13/06/2017 16:55 :

> *Bonjour,*
>
> *Ci-joint, pour avis, le dossier de déclaration d'intérêt général et de déclaration loi sur l'eau concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse.*
>
> *Cordialement.*

--

Pensez éco-responsabilité.
Merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Agnès LEROY
Service Environnement - Secrétariat
Direction départementale des territoires de l'Aisne
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex
Tel : 03.23.24.64.72 Fax : 03.23.24.64.01
Mel : agnes.leroy@aisne.gouv.fr

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Lille le, 11 JUIL. 2017

Réf : 2017-352-Service Santé Environnement dans l'Aisne – Sous-Direction Santé Environnementale – Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale – JPM

Affaire suivie par Jean-Pierre MONCHÂTRE
Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire en Chef
Téléphone : 03.23.22.45.44
Télécopie : 03.23.22.45.99
jean-pierre.monchatre@ars.sante.fr

Monique RICOMES
Directrice Générale

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Service Environnement
Unité Police de l'Eau
50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex

Objet : Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement
Commune de LAVAQUERESSE

Par courrier daté du 12 juin 2017, vous avez transmis pour avis de mes services, le dossier relatif au projet de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de la commune de Lavaqueresse, présenté par Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont.

Il s'avère que ce projet ne portera aucune atteinte aux captages d'eaux souterraines destinées à la consommation humaine, des communes avoisinantes, compte tenu de leur éloignement.

Par ailleurs, il apparaît que toutes les mesures concernant la réalisation des aménagements sont prises pour éviter les risques de pollutions de toutes natures et que les travaux seront conduits de manière à ne causer qu'un minima de nuisance aux usagers et habitations proches.

Après examen, je vous informe que mes services émettent un avis favorable.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Le Sous-Directeur Santé Environnementale

Reynald LEMAHIEU

Pièce jointe :
- 1 dossier en retour

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la demande relative aux travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse présentée par le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont

---

Opérations soumises à déclaration d'intérêt général et à déclaration en application du code de l'environnement

---

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

déposé en mairie de LAVAQUERESSE du 22 mai 2018 au 26 juin 2018 inclus

---

Le Maire,

Cachet de la Mairie
Signature

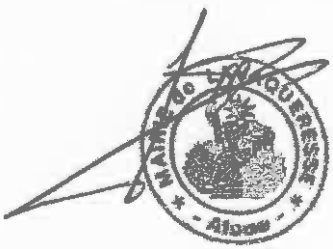

Le Commissaire enquêteur

À LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE, LE PRÉSENT REGISTRE DEVRA ÊTRE TRANSMIS DANS LES 24 HEURES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Drocourt Rémy 06.11.32.75.63
14 rue des wattines 02450 Lavaqueresse

* clôture à identique
* passage à gué entre les 2 parcelles (3 mètres de largeur) situé entre par etude du terrain pour entretien agricole.

HERBLMOT JEAN-FRANÇOIS
06 59 28 93 67
9 RUE DES WATTINES
02 450 LAVAQUERESSE

DISPOSITIF EFFICACE QUI S'INTÈGRE BIEN DANS L'ENVIRONNEMENT EXISTANT.

Registre clôturé le 26 juin 2018 à 18 Heures

2 observations écrites.

Le CE

Josenisnel

A l'issue de la permanence, Monsieur le Maire transmis une délibération de son conseil municipal, délibération prise lors de la réunion du 21 juin 2018.

COLLECTIVITE : COMMUNE DE LAVAQUERESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2018.06.21.0030

DATE DE CONVOCATION
14 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE
14 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le 21 juin à 20h30
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PIROTTE Jean-Paul, Maire.

Etaient présents : Mrs MARECHAL, HERBULOT, MACARET DROCOURT, JOSSE
Absents : Mme PUSKARIC, Mme BURY, Mr LAMOTTE, Mme BOCQUILLON. Mr PICARD (excusés)

Nombre de conseillers
EN EXERCICE 11
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Monsieur JF HERBULOT a été élu secrétaire.

Objet : Enquête Publique : Travaux de ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse.

Suite à l'enquête publique qui se déroule actuellement dans notre commune concernant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de LAVAQUERESSE, le Conseil Municipal doit donner son avis avant le 11 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de LAVAQUERESSE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus et suivent
Les signatures.
Extrait certifié conforme
LAVAQUERESSE, le 21 juin 2018.
Le Maire,

Accusé certifié exécutoire